

**PROCES-VERBAL****Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021**

2021/103

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le CINQ FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires actuelles, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

| Conseil Municipal |                      |            | Présent(e) | Excusé(e) | Procuration donnée à |
|-------------------|----------------------|------------|------------|-----------|----------------------|
| Monsieur          | GUIOT                | Olivier    | X          |           |                      |
| Monsieur          | DAMIEN               | Eddy       | X          |           |                      |
| Madame            | PETITJEAN            | Nicole     | X          |           |                      |
| Madame            | MEUNIER              | Christelle | X          |           |                      |
| Madame            | CHARPY               | Delphine   |            | X         | GUIOT Olivier        |
| Madame            | BARANGER             | Mélanie    | X          |           |                      |
| Madame            | BESSE                | Séverine   | X          |           |                      |
| Monsieur          | CHIROL               | François   | X          |           |                      |
| Madame            | DE ARAUJO<br>ABREU   | Aurélie    | X          |           |                      |
| Madame            | DOUNIAU-<br>FRANCOIS | Françoise  | X          |           |                      |
| Monsieur          | LEVIEUX              | Didier     | X          |           |                      |
| Madame            | PONTONNIER           | Florence   | X          |           | Arrivée à 20h35      |
| Monsieur          | ROSSEEL              | Sébastien  |            | X         |                      |
| Madame            | SEGUIN               | Dominique  |            | X         |                      |

Secrétaire de séance : Mme BARANGER Mélanie  
Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Gipy et Noyant
3. ATDA :
  - 3.1 Convention télétransmission
  - 3.2 Convention assistance informatique
4. Régies camping et accueil de loisirs :
  - 4.1 Modifications
  - 4.2 Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor
5. Vente foncière
6. Investissement
  - 6.1 Point sur les programmes en cours
  - 6.2 Programmes 2021
- 7 Informations diverses

\*\*\*\*\*

**1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/104

\*\*\*\*\*

Mr le Maire demande de voter l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les rapports annuels du SICTOM et du SIVOM Eau et Assainissement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**Mr le Maire propose de commencer par ce point supplémentaire.**

- Rapport annuel 2019 du SICTOM Sud-Allier sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Mr le Maire informe que la fiche de synthèse de ce rapport a été transmise par mail ce jour à tous les membres du Conseil. Il en présente tous les points importants. Le Conseil adopte ce rapport sans aucune observation.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°02/2021 : SICTOM : Rapport annuel 2019**

**Déposée le 10/02/2021**

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du « Rapport Annuel 2019, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets », présenté par le SICTOM SUD-ALLIER, n'émet à l'unanimité, aucune observation sur ce dernier.*

- Rapport annuel 2019 du SIVOM Eau et Assainissement Nord-Allier sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : Mr le Maire informe que la présentation synthétique de ce rapport a été transmise par mail ce jour à tous les membres du Conseil. Il en présente tous les points importants. Le Conseil adopte ce rapport sans aucune observation.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°03/2021 : SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2019**

**Déposée le 10/02/2021**

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement » 2019, présenté par le SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER, n'émet, à l'unanimité, aucune observation.*

\*\*\*\*\*

Arrivée de Mme PONTONNIER Florence.

\*\*\*\*\*

**2. Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de GIPCY et NOYANT.**

Par arrêté préfectoral du 7 décembre, Mme la Préfète a décidé d'une enquête publique sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur GIPCY et NOYANT entre le 4 janvier et le 5 février. Les communes citées dans son article 5 peuvent émettre un avis ainsi que la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Mr le Maire présente les éléments fournis avec le registre d'enquête publique, l'avis de la MRAE, l'avis de la DSAÉ, l'avis de l'INOQ. Il indique également avoir reçu des courriers des associations opposées au projet.

**PROCES-VERBAL**

**Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021**

2021/105

Après de nombreux échanges sur ce projet, sur les retombées fiscales, sur les impacts environnementaux, Mr le Maire propose au Conseil d'émettre un avis à bulletin secret.

POUR : 3

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

**Délibération n°01/2021 : Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de GIPCY et NOYANT**

**Déposée le 08/02/2021**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 7 décembre, Mme la Préfète a décidé d'une enquête publique sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur GIPCY et NOYANT entre le 4 janvier et le 5 février. Les communes citées dans son article 5 peuvent émettre un avis ainsi que la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.*

*Monsieur le Maire présente les éléments fournis avec le registre d'enquête publique, l'avis de la MRAE, l'avis de la DSAÉ, l'avis de l'INOQ. Il indique également avoir reçu des courriers des associations opposées au projet.*

*Après de nombreux échanges sur ce projet, sur les retombées fiscales, sur les impacts environnementaux, Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis à bulletin secret.*

POUR : 3

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

\*\*\*\*\*

**3. ATDA.**

**3.1. Convention télétransmission**

Mr le Maire explique que la convention sur la télétransmission des actes S2LOW avec l'ATDA a été modifiée par adjonction d'un paragraphe sur la RGPD. Le Conseil doit autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°04/2021 : Convention assistance informatique ATDA : télétransmission des actes S2LOW**

**Déposée le 10/02/2021**

*Mr le Maire explique que la convention sur la télétransmission des actes S2LOW avec l'ATDA a été modifiée par adjonction d'un paragraphe sur la RGPD et que de ce fait, une nouvelle convention doit être signée.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

➤ *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'assistance informatique, concernant la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S2LOW/@CTES.*

➤ *D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.*

**3.2. Convention assistance informatique**

Mr le Maire explique que la convention sur l'assistance informatique avec l'ATDA a été modifiée par adjonction d'un paragraphe sur la RGPD. Le Conseil doit autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°05/2021 : Convention assistance informatique ATDA : Support technique**  
**Déposée le 10/02/2021**

*Mr le Maire explique que la convention sur l'assistance informatique avec l'ATDA a été modifiée par adjonction d'un paragraphe sur la RGPD et qu'une nouvelle convention doit-être signée.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/106

- 
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'assistance informatique : support technique.
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

\*\*\*\*\*

**4. Régies camping et accueil de loisirs.**

**4.1. Modifications**

Mr le Maire rappelle que la Commune fonctionne avec 2 régies municipales pour le camping et l'accueil de loisirs.

Mr le Maire explique que pour une question pratique, il convient d'interchanger les régisseurs, il propose Mme Géraldine PERNIER comme régisseur titulaire et Mme Roselyne FROMENTEAU comme régisseur suppléant.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°09/2021: Régisseur et régisseur suppléant « Régie accueil de loisirs » et « Régie camping »**

**Déposée le 31/03/2021**

*Mr le Maire rappelle que la commune fonctionne avec 2 régies municipales pour l'accueil de loisirs et le camping.*

*Mr le Maire explique que pour une raison d'organisation de travail, il convient d'interchanger les régisseurs, il propose Mme Géraldine PERNIER comme régisseur titulaire et Mme Roselyne FROMENTEAU comme régisseur suppléant.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :*

- *d'interchanger les régisseurs comme proposé ci-dessus pour les 2 régies « accueil de loisirs » et « camping ».*

**4.2. Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor**

Mr le Maire explique qu'après discussion avec le trésorier municipal et en vue de la fermeture de la trésorerie de Bourbon-l'Archambault, la trésorerie n'encaissera plus les sommes en numéraire. Le trésorier informe que la commune doit ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor afin que nos régies puissent disposer d'une solution de versement des fonds en numéraire à la Banque Postale à partir d'avril 2021. Les flux seront transmis par voie informatisée. Les dépôts des chèques se feront quant à eux auprès d'un centre d'encaissement national par envoi postal.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°10/2021: Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor Régie Accueil de Loisirs**

**Déposée le 31/03/2021**

*Mr le Maire informe que la commune doit ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès de la DDFIP 03 – Service financiers- 03000 MOULINS afin de pouvoir procéder au versement des fonds en numéraire de la régie « Accueil de loisirs », à la Banque Postale.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'AUTORISER Mr le Maire à ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor pour la régie « Accueil de Loisirs ».*

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/107

**Délibération n°11/2021 : Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor Régie**

**Camping**

**Déposée le 31/03/2021**

*Mr le Maire informe que la commune doit ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès de la DDFIP 03 – Service financiers- 03000 MOULINS afin de pouvoir procéder au versement des fonds en numéraire de la régie « Camping », à la Banque Postale.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

➤ **D'AUTORISER Mr le Maire à ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor pour la régie « Camping ».**

\*\*\*\*\*

**5. Vente foncière.**

Mr le Maire informe le Conseil que sur le VC n°6 au lieudit la VERPILLIERE se situe une petite mare sur un large accotement communal. Mr VOLAT Michel, le riverain direct, a entretenu, nettoyé et clôturé cette mare. Mr VOLAT demande au Conseil s'il souhaiterait lui céder. Après discussion, le Conseil accepte de vendre cette mare et le morceau d'accotement correspondant dans l'alignement de l'accotement du VC n°6 en amont et en aval et à la perpendiculaire du chemin CR n°28, soit une superficie de 132 m<sup>2</sup>. Le Conseil propose de céder cette parcelle à Mr VOLAT Michel au tarif de 132 €, et précise que les frais de notaire et de géomètre éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération sera prise à réception du document d'arpentage du géomètre.

\*\*\*\*\*

**6. Investissement.**

6.1. Point sur les programmes en cours

- Réfection du mur du cimetière tranche 1 : achevée.
- Voirie, le programme est réalisé à 50 %, le reste sera réalisé durant l'été.
- Dans le cadre du plan de relance, le programme de rénovation du logement au-dessus de la salle des fêtes est soutenu par le CD03 à hauteur de 30 % et nous avons reçu ce jour la décision du CRAura qui va soutenir ce projet à hauteur de 50 %. Les travaux vont démarrer prochainement. Une étude de valorisation des CEE sur ce projet va être menée.
- Dans le cadre du plan de relance, le programme de voirie supplémentaire est soutenu par le CD03 à hauteur de 30 %.

6.2. Programmes 2021

- Une deuxième tranche de réfection du mur du cimetière est prévue sur le mur entre les 2 cimetières pour une somme de 10500 € HT. Une subvention sera sollicitée auprès du CD03 au titre de la solidarité à hauteur de 50 % sur 10000 € soit 5000 €. Le conseil valide ce programme et autorise le Maire à solliciter la subvention.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/108

**Délibération n°06/2021 : Programme 2021 : Réfection du mur d'enceinte du cimetière 2ème tranche - Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale****Déposée le 10/02/2021***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- ✓ D'APPROUVER le programme de réfection du mur d'enceinte du cimetière 2<sup>ème</sup> tranche, tel que présenté, pour un montant de 10 500 € HT ;
- ✓ DE SOLLICITER la subvention du département au titre du dispositif de solidarité départementale ;
- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 

|  |                 |
|--|-----------------|
| ○ Dépenses totales du programme :  | = 10 500 € H.T. |
| ○ Recettes totales du programme :  |                 |
| ▪ Subvention du département 50 %<br>sur une dépense subventionnable<br>plafond de 10 000 € | = 5 000 €       |
| ▪ Autofinancement  | = 5 500 €       |
| <i>Total</i>   | = 10 500 €      |
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2021.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires
  - Travaux du canal de vidange de l'étang communal : après la digue et le canal sous l'accotement, les travaux du canal de vidange doivent être entrepris. Le devis s'élève à 29014 € HT, un seul prestataire a répondu à cette demande très spécifique, il dispose bien entendu d'une garantie décennale. Enfin, il restera à réaliser un aménagement du site. Après recherches, des demandes de subventions peuvent être déposées au titre de la DETR à hauteur de 35 % et au titre de la DSIL à hauteur de 20 %. Le conseil valide ce programme et autorise le Maire à solliciter les subventions.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°07/2021 : Programme de mise en sécurisation de l'étang du Bourg : Demandes de subventions****Déposée le 10/02/2021**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au passage caméra dans la bonde de l'étang du Bourg, il a fait venir comme prévu un entrepreneur pour étudier comment résoudre le problème de fuite qui s'est créé suite aux sécheresses successives de ces dernières années et de ce fait, d'effectuer rapidement la mise en sécurité du site.*

*L'entreprise propose de mettre en sécurité cet étang en réalisant la réfection de la vanne et du canal de vidange pour la somme de 29 014 € HT.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- D'APPROUVER le programme de mise en sécurité de l'étang du Bourg en effectuant la réfection de la vanne et du canal de vidange comme expliqué, pour un montant de 29 014 € HT,
- DE SOLLICITER une subvention DETR au titre de l'aide aux travaux aux équipements communaux et une subvention DSIL au titre de la mise en sécurisation des équipements publics,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2021,
- D'ADOPTER le plan de financement partiel comme suit :

PROCES-VERBAL

## Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/109

|   |                         |               |
|---|-------------------------|---------------|
| ✓ | Dépenses du programme   | = 29 014 € HT |
| ✓ | Recettes du programme : |               |
|   | ▪ Subvention DETR 35 %  | = 10 155 € HT |
|   | ▪ Subvention DISL 20 %  | = 5 803 € HT  |
|   | ▪ Autofinancement       | = 13 056 € HT |
|   |                         | <hr/>         |
|   |                         | 29 014 € HT   |

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.
  - Réhabilitation de la maison 2 route du Montet : une étude thermique est lancée. Un maître d'œuvre est recherché, nous attendons les offres. Actuellement, la seule subvention possible sera sollicitée auprès du CD03 à hauteur de 30%. Concernant la chaufferie de cette maison, des subventions complémentaires seront sollicitées, auprès du SDE03 au titre du COT Ademe à hauteur de 5200 €, auprès du CRAura au titre du Bois-Energie à hauteur de 24 %. Un dossier de valorisation des CEE sera déposé pour l'ensemble de la réhabilitation. Le conseil valide cette opération et charge le Maire de rechercher un maître d'œuvre, de déposer les demandes subventions prévues ainsi que toute autre subvention possible.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°08/2021 : Prog 2021 « Réhabilitation maison 2 Route du Montet Demandes de Subventions »**  
**Déposée le 11/02/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- ✓ D'APPROUVER le programme de réhabilitation d'un bâtiment d'habitation situé 2 Route de Montet, qui est acquis par la Commune suite au décès de son propriétaire, pour éviter d'aggraver l'effet de Centre-Bourg qui se meurt dans notre village, pour un montant global de 182 337 € HT, dont 32337 € d'acquisition ;
  - ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions possibles (département, SDE 03, Région, Etat...).
  - ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
    - Dépenses totales du programme = 182 337 € H.T.
    - Recettes totales du programme :
      - Subvention du Département 30 % = 54 701 €
      - Subvention COT ADEME SDE 03 = 5 200 €
      - Subvention de la Région énergie bois = 4 800 €
      - Autofinancement à ce jour = 117 636 €
- Total = 182 337 €
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2021.
  - ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/110

---

**7. Informations diverses.**

- L'arrêté de Mme la Préfète confiant la compétence Plan d'eau de Vieure à la Comcom du Bocage Bourbonnais a été signé le 31 décembre.
- L'agent technique municipal a demandé le renouvellement de son mi-temps thérapeutique.
- ADEQUAT rappelle le financement de son accueil de loisirs des mercredis et des vacances à hauteur de 3€ par jour et par enfants, financés par les communes de résidences des enfants. Le Conseil répondra favorablement.
- Numérotation des hameaux prévus, les plaques sont reçues, le Maire fera entreprendre les travaux.
- La mesure de vitesse aux Mingots n'a pas été effectuée, le Maire relancera l'UTT de Cérilly.
- Le volet « tombé » du logement au-dessus de la Salle des Fêtes sera évacué. Il ne sera remplacé que lors des prochains travaux.
- Appeler le CTER pour signaler que des bordures du rond-point ont été descellées et redemander de régler les problèmes des entrées riveraines de la RD11 en direction de Cosne suite aux travaux du Département.
- Un expert a été mandaté par notre assurance pour le conflit avec un riverain de l'impasse Buchatière qui s'est approprié du terrain public.
- Le problème du circuit du bus scolaire a été remonté au syndicat du collège et réglé.
- Des détériorations ont été subies aux vestiaires du stade, une plainte sera déposée.
- Dans le cadre du plan de relance, le CRAura a proposé d'équiper les restaurants scolaires de purificateurs d'air pour les temps de repas, subventionnés à 80% du TTC. Le Maire a retenu un modèle et fait l'acquisition de 2 unités compte-tenu de la superficie du restaurant.

Séance levée à 22h40.



**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/111

**Délibérations du 05/02/2021**

- |         |  |
|---------|--|
| 01/2021 | Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de GIPCY et NOYANT   |
| 02/2021 | SICTOM : Rapport annuel 2019   |
| 03/2021 | SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2019   |
| 04/2021 | Convention assistance informatique ATDA : télétransmission des actes S2LOW   |
| 05/2025 | Convention assistance informatique ATDA : support technique  |
| 06/2021 | Programme 2021 : Réfection du mur d'enceinte du cimetière 2ème tranche Demande de subvention conseil départemental au titre du dispositif de solidarité départementale |
| 07/2021 | Programme de mise en sécurisation de l'étang du Bourg : Demandes de subventions  |
| 08/2021 | Prog 2021 « Réhabilitation maison 2 Route du Montet Demandes de Subventions  |
| 09/2021 | Régisseur et régisseur suppléant « Régie accueil de loisirs » et « Régie camping »   |
| 10/2021 | Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor Régie Accueil de Loisirs  |
| 11/2021 | Ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor Régie Camping   |

**Décisions du Maire**

- ✓ Vente foncière : La délibération sera prise à réception du document d'arpentage du géomètre.

**PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du 5 Février 2021

2021/112

| Conseil Municipal |            | Signatures |
|-------------------|------------|------------|
| GUIOT             | Olivier    |            |
| DAMIEN            | Eddy       |            |
| PETTITJEAN        | Nicole     |            |
| MEUNIER           | Christelle |            |
| CHARPY            | Delphine   | Excusée    |
| BARANGER          | Mélanie    |            |
| BESSE             | Séverine   |            |
| CHIROL            | François   |            |
| DE ARAUJO ABREU   | Aurélie    |            |
| DOUNIAU-FRANCOIS  | Françoise  |            |
| LEVIEUX           | Didier     |            |
| PONTONNIER        | Florence   |            |
| ROSSEEL           | Sébastien  | Excusé     |
| SEGUIN            | Dominique  | Excusée    |